

Voies de recrutement externe 3

Recrutements externes
(avec et sans concours) des agents titulaires
dans la fonction publique de l'État 3.1

Recrutements déconcentrés externes
(avec et sans concours) des agents titulaires
dans la fonction publique de l'État 3.2

Recrutements externes
dans la fonction publique territoriale 3.3

Recrutements externes
niveau attaché dans la fonction publique 3.4

Recrutements externes niveau administrateur
dans la fonction publique 3.5

Présentation

Conformément au statut général de la fonction publique, le recrutement des agents de la fonction publique s'effectue sur concours, garantissant l'égal accès aux emplois. C'est l'un des principes fondamentaux de la Constitution et du statut général de la fonction publique qui remonte à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « tous les citoyens sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leur vertu et de leurs talents ».

A – Voies d'accès externes à la fonction publique de l'État

Les concours (voir définitions) sont organisés pour des recrutements externes ou internes, annoncés au Journal officiel de la République française. Depuis 2006, les modes de recrutement se sont diversifiés avec notamment la création des PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique hospitalière, territoriale et de l'État) et du troisième concours.

Il existe également des possibilités de **recrutement externe sans concours** (recrutements directs) dans les corps ne nécessitant pas de qualification particulière (échelle 2 de la catégorie C). Ces recrutements sont réalisés dans le cadre de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique de l'État ou de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour la fonction publique territoriale.

Ces recrutements sans concours sont à différencier des recrutements internes de fonctionnaires à l'occasion de campagnes de titularisation d'agents contractuels comme dans le cas de la loi du 12 mars 2012 (dite Sauvadet) sur l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ou entre 2002 et 2006 dans le cadre de la loi de titularisation n° 2001-2 du 3 janvier 2001 (dite loi Sapin) relative à la résorption de l'emploi précaire (voir la Fiche thématique 4).

Pour chacune des administrations ont été recensés les concours du ministère et ceux des établissements publics sous sa tutelle :

- **Agriculture, Agroalimentaire et Forêt** : Office national des forêts (ONF), Office interprofessionnel des céréales (Onic).
- **Défense** : Institut national des invalides (INI), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac).
- **Intérieur** : Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

- **Ministères économiques et financiers** : Caisse des Dépôts et consignations (CDC).

- **Ministères des Affaires sociales** : instituts nationaux des jeunes sourds (INJS), instituts nationaux des jeunes aveugles (INJA).

- **Écologie, Développement durable, Transports et Logement** : Institut géographique national (IGN), Météo-France.

- **Ministères de l'Enseignement** : CNRS

Les établissements publics scientifiques et techniques sous double tutelle sont rattachés aux ministères d'administrations :

- **Agriculture, Agroalimentaire et Forêt** : Institut national de la recherche agronomique (Inra) et Institut national de la recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea)

- **Ministères économiques et financiers - Économie, Industrie et Numérique, Finances et Comptes publics** : Institut national de la recherche en informatique et en automatique (Inria).

- **Affaires étrangères et Développement international** : Institut de recherche pour le développement (IRD).

- **Affaires sociales** : Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

- **Travail, Emploi et Dialogue social** : Institut national d'études démographiques (Ined).

- **Écologie, Développement durable, Transports et Logement** : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar).

Encadrement dans la fonction publique de l'État

Le concours d'accès aux **Instituts régionaux d'administration (IRA)** est le principal mode de recrutement des attachés d'administration des différents ministères. Les lauréats des concours externe, interne et du troisième concours d'accès à chaque IRA suivent une formation professionnelle initiale d'un an dans l'un des cinq instituts situés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes, avant leur affectation sur un poste.

À la sortie de l'**École nationale d'administration (ENA)**, les emplois offerts correspondent à plusieurs corps de la fonction publique, notamment administrateur civil ou de la Ville de Paris, conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel ou de chambre régionale des comptes, conseiller des affaires étrangères, inspecteur adjoint à l'inspection générale des finances ou des affaires sociales ou de l'administration, auditeur au Conseil d'État ou à la Cour des comptes.

3 Présentation

B- Voies d'accès à la fonction publique territoriale

Le statut général des fonctionnaires territoriaux est régi par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (dite loi Le Pors) et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En matière de concours, la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale confie aux centres de gestion l'organisation de la quasi-totalité des concours territoriaux et au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) celle des concours des administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèque et des ingénieurs en chef (concours de catégorie A+). La Ville de Paris organise ses propres concours.

L'enquête annuelle Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État est étendue à partir de 2011 à la fonction publique territoriale. Les informations sont transmises par le CNFPT, pour les concours de catégorie A+ dont il est l'organisateur depuis 2010 (administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques et ingénieurs en chef), et par la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) pour tous les autres concours (données centralisées par l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion).

Les fiches thématiques qui suivent présentent également les résultats 2016 des concours de la Ville de Paris, et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) qui organisent leurs propres concours.

• **Le recrutement direct, en catégorie C** : certains agents ont la possibilité d'être recrutés sans concours en tant que titulaire de catégorie C, dans des cadres d'emplois dont le grade initial est doté de l'échelle de rémunération la moins élevée de la fonction publique (article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984). Cadres d'emplois concernés : adjoints administratifs 2^e classe, adjoints techniques 2^e classe, adjoints techniques 2^e classe des établissements d'enseignement, agents sociaux 2^e classe, adjoints d'animation 2^e classe, adjoints du patrimoine 2^e classe.

Encadrement dans la fonction publique territoriale

Les attachés territoriaux constituent un cadre d'emploi administratif de catégorie A. Ils exercent leurs fonctions sous l'autorité des directeurs généraux des services des départements et des régions, des directeurs généraux ou secrétaires des communes, ou des directeurs d'établissements publics et, le cas échéant, des directeurs généraux adjoints des départements et régions, des directeurs généraux adjoints des communes, des directeurs adjoints des établissements publics ou des administrateurs territoriaux en poste dans la collectivité ou l'établissement. Ils participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques

décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel et de l'animation. Ils sont recrutés par concours interne, externe et troisième concours, et commencent par suivre une formation d'intégration d'une durée de cinq jours dans l'une des quatre écoles nationales d'administration des cadres territoriaux (Enact).

Les administrateurs territoriaux sont des cadres supérieurs de l'administration appelés à occuper des postes de direction des collectivités locales et des établissements publics locaux. Ils peuvent notamment être détachés sur des fonctions de directeur général des services de grandes villes, de départements ou de régions. Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 avril 1992, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou certificats exigés au concours externe d'entrée à l'ENA. À l'issue du concours, ils sont formés pendant 18 mois à l'Institut national des études territoriales (Inet).

C - Les voies d'accès à la fonction publique hospitalière

Dans la fonction publique hospitalière, les concours de personnel de direction et de praticiens hospitaliers sont organisés par le Centre national de gestion (CNG) - décret 2006-1221 du 5 octobre 2006.

Pour les praticiens hospitaliers, le concours national organisé sur une base annuelle donne lieu à publication d'une liste d'aptitude unique, établie par discipline, spécialité et par type d'épreuve. Un arrêté du ministre chargé de la santé fixe, pour chaque session, les disciplines et spécialités ouvertes au concours.

Les candidats ne peuvent se présenter, pour une même session, qu'à un seul type d'épreuves et dans une seule spécialité.

La durée de validité de la liste d'aptitude est fixée à quatre ans.

Il n'existe pas encore de centralisation des données statistiques relatives aux concours externes d'accès aux corps et emploi de la fonction publique hospitalière.

Encadrement dans la fonction publique hospitalière

Les attachés d'administration hospitalière : Le concours externe, organisé au niveau national par le Centre national de gestion, est ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le chapitre II du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Le troisième concours, organisé au niveau national par le Centre national de gestion, est ouvert aux personnes qui, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, justifient de l'exercice, durant au moins cinq années au total, d'un ou plusieurs des mandats ou activités mentionnés au 3^o de l'article 29 de la loi du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aurait été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

Depuis 2011, les élèves attachés d'administration hospitalière suivent une formation de 12 mois à l'École des hautes études en santé publique (EHESP)

Les directeurs d'hôpitaux publics exercent dans les établissements publics de santé, le centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre, les syndicats interhospitaliers, les groupements de coopération sanitaire et les groupements de coopération sociale ou médico-sociale, mais également dans les hospices publics ou les maisons de retraite publiques et dans divers établissements publics départementaux (aide sociale à l'enfance, accueil de mineurs ou d'adultes handicapés ou inadaptés). Le concours externe est ouvert aux personnes titulaires de l'un des diplômes exigés pour l'admission au concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration ou justifiant d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une expérience professionnelle satisfaisant aux conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. Le troisième concours est ouvert aux personnes justifiant à la date de clôture des inscriptions de l'exercice, durant au moins huit années au total, d'un ou de plusieurs mandats ou d'une ou de plusieurs activités définies au 3^o de l'article 29 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée. Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

Depuis 2015, les élèves directeurs d'hôpital suivent une formation de 24 mois à l'EHESP.

Les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (corps créé en 2007 se substituant par fusion aux anciens corps de « directeur d'établissements sanitaires et sociaux » et « directeur des établissements sociaux et médico-sociaux ») exercent dans les hospices publics, les maisons de retraite publiques, les établissements publics départementaux de l'aide sociale à l'enfance et maisons d'enfants à caractère social, les établissements publics pour

mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale publics ou enfin dans les établissements publics de santé et syndicats interhospitaliers ne comportant pas de service de chirurgie ou d'obstétrique ou d'hospitalisation sous contrainte. Le concours externe sur épreuves et le troisième concours sont ouverts dans les mêmes conditions que ceux des directeurs d'hôpitaux publics (article 6-1^o du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007).

D – Sources et méthode

Dans les statistiques sur les concours, on distingue les candidats **présents** (qui se sont présentés au moins à la première épreuve du concours) des **admis** (sur liste principale) et des **recrutés** (admis sur liste principale ou complémentaire et intégrés dans la fonction publique, soit comme titulaire, soit comme fonctionnaire stagiaire).

Les **admis** aux concours de la FPE et de la FPT sont dans des situations différentes. Dans la FPE, ils sont directement recrutés. Dans le cas de la fonction publique territoriale, contrairement à la fonction publique de l'État, les lauréats sont admis sur liste d'aptitude et la réussite au concours ne vaut pas recrutement : il appartient au candidat de rechercher un emploi. L'inscription sur une liste d'aptitude a valeur nationale, et permet aux candidats de postuler sur tout le territoire, bien que leur concours ait été organisé à l'échelle départementale. Mais cette liste a une durée de validité d'un an renouvelable deux fois au maximum, au-delà de laquelle les lauréats qui n'ont pas trouvé de poste perdent le bénéfice du concours. Ils sont qualifiés alors de « reçus-collés ».

Sélectivité : indicateur de la plus ou moins grande concurrence entre les candidats, calculé comme le rapport du nombre de candidats présents sur le nombre d'admis. Cet indicateur n'est pas représentatif du taux d'échec ou réussite globale de l'ensemble des concours de la fonction publique dans la mesure où un même candidat peut participer à plusieurs concours. Ainsi, si le nombre de postes « pourvus » peut se sommer en principe sans double compte, les candidats présents et admis à des concours différents peuvent compter plusieurs fois la même personne.

Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Études&Statistiques/Rapports annuels, ainsi que, pour les figures marquées du signe  dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

3.1 Recrutements externes (avec et sans concours)
des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.1-1 : Recrutements externes dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés en 2016

	Postes offerts		Admis		<i>dont femmes⁽³⁾</i>		Recrutés		<i>dont femmes⁽³⁾</i>	
	Nombre 2016	Évolution 2016/2015	Nombre 2016	Évolution 2016/2015	(%)	Évolution 2016/2015	Nombre 2016	Évolution 2016/2015	(%)	Évolution 2016/2015
Ensemble des recrutements externes⁽¹⁾ (résultats globaux estimés)⁽²⁾	44 136	18,0	40 900	19,6	-	-	40 209	8,7	-	-
Ensemble des recrutements externes ⁽¹⁾ (résultats partiels) ⁽²⁾	43 574	18,2	40 750	19,1	61,8	15,6	39 633	8,8	62,2	12,7
Concours externes (résultats globaux estimés) ⁽²⁾	40 477	17,1	37 727	17,9	61,5	13,3	36 568	6,8	62,2	3,9
Concours unique	1 234	4,8	1 138	3,0	53,1	-2,6	1 152	3,9	49,7	-8,5
Troisième concours	1 128	43,3	1 073	40,4	71,6	50,0	1 107	45,3	70,6	52,8
Recrutements externes sans concours (résultats globaux estimés) ⁽²⁾	973	71,9	791	307,7	65,5	825,0	1 085	91,7	42,7	807,8
Pacte (résultats globaux estimés) ⁽²⁾	324	4,2	171	11,0	64,3	-4,3	297	-1,0	36,4	0,0

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(1) Définitions : Ensemble des recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, troisième concours, Pacte.

(2) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours : cela concerne en 2015, le ministère de l'Éducation nationale et en 2016 le ministère de l'Éducation nationale, de l'Écologie et les ministères économiques et financiers. Les résultats partiels portent en 2015 sur 482 concours pour un total de 488 organisés et en 2016 sur 420 pour un total de 436 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus (soit 534 en 2015 et 590 en 2016), en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(3) Calculé à partir des résultats partiels.

3.1 Recrutements externes (avec et sans concours)
des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.1-2 : Différents types de recrutements externes, avec et sans concours, dans la fonction publique de l'État en 2016

	Résultats globaux estimés										Résultats partiels										Part des recrutements (en %)																																
	Postes estimés ⁽¹⁾		Recrutés estimés ⁽¹⁾		Part des recrutements (résultats estimés) (en %) ⁽¹⁾		Postes		Présents		Admissibles		Admis		Recrutés		Sélectivité																																				
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total																																		
Concours externes	A	29 256	25 230	7 084	7 159	4 137	4 179	40 477	36 568	90,9	1 076	1 051	52	56	1 128	1 107	1 097	1 024	24	18	113	110	1 234	1 152	42 839	38 827	612	724	361	195	168	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0
Concours externes	B	7 084	7 159	4 137	4 179	40 477	36 568	90,9	1 076	1 051	52	56	1 128	1 107	1 097	1 024	24	18	113	110	1 234	1 152	42 839	38 827	612	724	361	195	168	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0		
Concours externes	C	4 137	4 179	40 477	36 568	90,9	1 076	1 051	52	56	1 128	1 107	1 097	1 024	24	18	113	110	1 234	1 152	42 839	38 827	612	724	361	195	168	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0				
Troisième concours	A	1 076	1 051	52	56	1 128	1 107	1 097	1 024	24	18	113	110	1 234	1 152	42 839	38 827	612	724	361	195	168	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0									
Troisième concours	B	52	56	1 128	1 107	1 097	1 024	24	18	113	110	1 234	1 152	42 839	38 827	612	724	361	195	168	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0											
Troisième concours	C	1 128	1 107	1 097	1 024	24	18	113	110	1 234	1 152	42 839	38 827	612	724	361	195	168	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0													
Total troisième concours		1 128	1 107	1 097	1 024	24	18	113	110	1 234	1 152	42 839	38 827	612	724	361	195	168	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0													
Concours uniques	A	1 097	1 024	24	18	113	110	1 234	1 152	42 839	38 827	612	724	361	195	168	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0															
Concours uniques	B	24	18	113	110	1 234	1 152	42 839	38 827	612	724	361	195	168	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0																	
Concours uniques	C	113	110	1 234	1 152	42 839	38 827	612	724	361	195	168	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0																			
Total concours uniques		1 234	1 152	42 839	38 827	612	724	361	195	168	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0																					
Total recrutements externes par concours		42 839	38 827	612	724	361	195	168	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0																							
Externes sans concours ⁽¹⁾	C	612	724	361	195	168	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0																									
Externes sans concours résultats non communiqués ⁽¹⁾	C	361	195	168	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0																											
Pacte ⁽²⁾	C	195	168	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0																												
Pacte résultats non communiqués ⁽¹⁾	C	129	129	1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0																														
Total recrutements externes sans concours ⁽¹⁾		1 297	1 382	44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0																																
Total général externe		44 136	40 209	100,0	43 574	144 679	187 618	33 229 ⁽²⁾	54 991	67 400	122 391 ⁽²⁾	15 550	25 200	40 750 ⁽²⁾	15 986	24 647	39 633 ⁽²⁾	8,2	100,0																																		

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), enquêtes annuelles/Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) En 2016, le ministère de l'Éducation nationale, de l'écologie et les ministères économiques et financiers n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 420 concours sur un total de 436 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) Somme hors résultats non communiqués.

(3) Calcul hors Pacte et sans concours : résultats manquants ne pouvant être estimés.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

3.1 Recrutements externes (avec et sans concours)
des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.1-3 : Nombre de candidats effectivement recrutés par catégorie et par sexe selon la voie de recrutement externe dans la fonction publique de l'État en 2016

	Catégorie A		Catégorie B	Catégorie C	Ensemble	
	Total	dont enseignement ⁽¹⁾	Total	Total	Total général	dont enseignement ⁽¹⁾
Postes offerts (résultats estimés)⁽²⁾	31 429	26 547	7 160	5 547	44 136	26 547
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	31 364	26 547	7 153	5 057	43 574	26 547
Total recrutés (résultats estimés)⁽²⁾	27 305	22 638	7 233	5 671	40 209	22 638
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	27 240	22 638	7 212	5 181	39 633	22 638
Hommes	8 262	6 252	3 949	2 775	14 986	6 252
Femmes	18 978	16 386	3 263	2 406	24 647	16 386
Sélectivité	6,0	3,3	11,8	15,2 ⁽³⁾	8,1 ⁽³⁾	3,3
Dont concours externe						
Postes offerts (résultats estimés)⁽²⁾	29 256	25 552	7 084	4 137	40 477	25 552
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾	29 231	25 552	7 077	4 137	40 445	25 552
Total recrutés (résultats estimés)⁽²⁾	25 230	21 659	7 159	4 179	36 568	21 659
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾	25 205	21 659	7 138	4 179	36 522	21 659
Hommes	7 521	5 984	3 908	2 370	13 799	5 984
Femmes	17 684	15 675	3 230	1 809	22 723	15 675
Sélectivité	6,0	3,3	11,8	13,5 ⁽³⁾	7,9 ⁽³⁾	3,3
Dont recrutement externe sans concours						
Postes offerts (résultats estimés)⁽²⁾				973	973	0
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾				612	612	0
Total recrutés (résultats estimés)⁽²⁾				1 085	1 085	0
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾				724	724	0
Hommes				261	261	0
Femmes				463	463	0
Sélectivité				25,7 ⁽³⁾	25,7 ⁽³⁾	0,0
Dont recrutement par Pacte						
Postes offerts (résultats estimés)⁽²⁾				324	324	0
Postes offerts (résultats partiels) ⁽²⁾				195	195	0
Total recrutés (résultats estimés)⁽²⁾				297	297	0
Total recrutés (résultats partiels) ⁽²⁾				168	168	0
Hommes				60	60	0
Femmes				108	108	0
Sélectivité				7,3 ⁽³⁾	7,3 ⁽³⁾	0,0
Dont concours unique						
Postes offerts	1 057	29	24	113	1 234	29
Total recrutés	984	29	18	110	1 152	29
Hommes	454	21	2	84	540	21
Femmes	530	8	16	26	572	8
Sélectivité	7,9	1,3	2,0	10,3	8,1	1,3
Dont troisième concours						
Postes offerts	1 076	966	52	0	1 128	966
Total recrutés	1 051	950	56	0	1 107	950
Hommes	287	247	39	0	326	247
Femmes	764	703	17	0	781	703
Sélectivité	5,0	4,8	4,2	0,0	4,9	4,8

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité présents/admis.

(1) Postes d'enseignants.

(2) En 2016, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Écologie et les ministères économiques et financiers n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 420 concours sur un total de 436 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(3) Calcul hors Pacte et sans concours : résultats manquants ne pouvant être estimés.

3.1 Recrutements externes (avec et sans concours)
des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

3

Figure 3.1-4 : Origine statutaire des candidats effectivement recrutés par voie externe dans la fonction publique de l'État en 2016, sur champ partiel⁽¹⁾

	Concours niveau A			Concours niveau B			Concours niveau C			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Candidats extérieurs à la fonction publique	5 039	12 765	17 804	2 104	1 258	3 362	352	557	909	22 075
Origine FPE										
Titulaires catégorie A	587	613	1 200	16	12	28	4	9	13	1 241
Titulaires catégorie B	89	98	187	110	229	339	11	40	51	577
Titulaires catégorie C	10	10	20	509	268	777	3	5	8	805
<i>s/total fonctionnaires</i>	<i>686</i>	<i>721</i>	<i>1 407</i>	<i>635</i>	<i>509</i>	<i>1 144</i>	<i>18</i>	<i>54</i>	<i>72</i>	<i>2 623</i>
Agents contractuels	1 469	3 068	4 537	671	600	1 271	89	265	354	6 162
s/total FPE	2 155	3 789	5 944	1 306	1 109	2 415	107	319	426	8 785
Origine FPT tous statuts	25	63	88	12	33	45	2	10	12	145
Origine FPH tous statuts	13	106	119	3	4	7	4	7	11	137
Catégorie indéterminée	1 030	2 255	3 285	524	859	1 383	2 310	1 513	3 823	8 491
Total général	8 262	18 978	27 240	3 949	3 263	7 212	2 775	2 406	5 181	39 633
<i>Dont ressortissants de l'Union européenne</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>554</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>4</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>7</i>	<i>565</i>

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

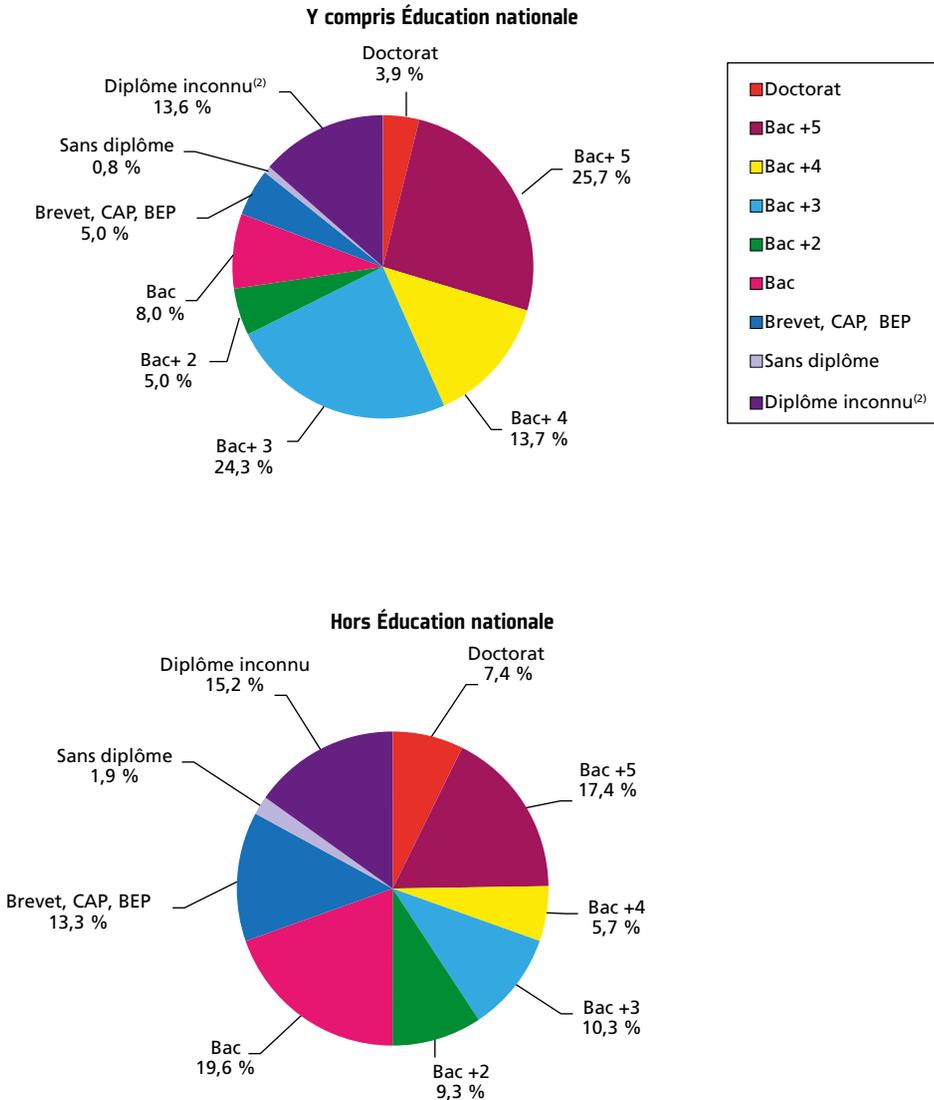
Définition : Recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, troisième concours, Pacte.

(1) En 2016, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Écologie et les ministères économiques et financiers n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 420 concours sur un total de 436 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

3.1 Recrutements externes (avec et sans concours) des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.1-5 : Niveau de diplôme des candidats effectivement recrutés en 2016, sur champ partiel⁽¹⁾
[en %]



Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFF - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(1) En 2016, le ministère de l'Éducation nationale, de l'écologie et les ministères économiques et financiers n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 420 concours sur un total de 436 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) Le niveau de diplôme est inconnu pour 13,4 % des candidats recrutés en catégorie A, 10,1 % recrutés en catégorie B et 13,2 % recrutés en catégorie C.

3.1 Recrutements externes (avec et sans concours)
des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.1-6 : Répartition des candidats effectivement recrutés par ministère et voie d'accès en 2016

Ministères	Concours externe			Concours unique			Troisième concours			Externe sans concours			Pacte			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Affaires étrangères et Développement international ⁽¹⁾⁽²⁾	77	82	159	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	162
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt/ Enseignement privé agricole ⁽¹⁾	235	232	467	11	11	22	27	7	34	0	0	0	0	0	0	523
Ministères économiques et financiers ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ - Économie, Industrie et Numérique, Finances et Comptes publics	1 646	1 425	3 071	45	3	48	0	0	0	28	66	94	60	105	165	3 378
Culture et Communication	59	114	173	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	173
Défense	108	82	190	86	42	128	0	0	0	44	257	301	0	0	0	619
Écologie, Développement durable, Énergie et Logement ⁽³⁾	303	219	522	0	0	0	0	0	0	9	0	9	0	0	0	531
Ministères de l'enseignement : Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche ⁽¹⁾⁽³⁾																
résultats partiels	7 097	17 934	25 031	379	415	794	247	703	950	0	0	0	0	0	0	26 775
résultats estimés	7 097	17 934	25 031	379	415	794	247	703	950	0	0	358	0	0	129	27 262
Intérieur, Outre-mer	2 653	1 102	3 755	0	0	0	0	0	0	100	89	189	0	0	0	3 944
Justice	1 345	1 196	2 541	13	72	85	15	15	30	77	33	110	0	0	0	2 766
Ministères sociaux ⁽¹⁾																
Santé, jeunesse et sports	71	122	193	41	29	70	0	0	0	3	11	14	0	0	0	277
Travail, Emploi, et Dialogue social	14	21	35	5	0	5	0	4	4	0	0	0	0	0	0	44
Services du Premier ministre ⁽³⁾⁽⁴⁾	223	208	431	0	0	0	37	52	89	3	7	10	0	0	0	530
Total résultats partiels	13 799	22 723	36 522	540	572	1 112	326	781	1 107	261	463	724	60	108	168	39 633
Total résultats estimés	<i>nd</i>	<i>nd</i>	36 568	<i>nd</i>	<i>nd</i>	1 152	<i>nd</i>	<i>nd</i>	1 107	<i>nd</i>	<i>nd</i>	1 085	<i>nd</i>	<i>nd</i>	297	40 209⁽⁵⁾
dont :																
Concours interministériels	205	208	413				37	52	89							502
ENA	32	11	43				8	1	9							52
IRA	173	197	370				29	51	80							450
EPST ⁽⁵⁾	277	312	589	409	207	616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 205

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Dans ce tableau les EPA à double tutelle sont rattachés dans leurs ministères d'administrations :

Inra et Irstea : ministère de l'Agriculture, Agroalimentaire et Forêt

Inria : ministères économiques et financiers : Économie, Industrie et Numérique, Finances et Comptes publics

IRD : ministère des Affaires étrangères et Développement international

Inserm : ministère des Affaires sociales

Ined : ministère du Travail, Emploi et Dialogue social

(2) Dans les publications antérieures l'IRD était placé à tort au sein des ministères économiques et financiers. L'IRD est rattaché au ministère des Affaires étrangères et Développement international. La série a été rétopollée.

(3) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours en 2014 (Éducation nationale et Écologie), en 2015 (Éducation nationale) et en 2016 (Écologie, Économique et financier, Éducation nationale et enseignement supérieur, service du premier ministre). Cela concerne essentiellement les recrutements sans concours et les Pacte. Les résultats présentés sont estimés. Ils prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(4) Y compris l'ENA et les IRA.

(5) Établissements publics scientifiques et techniques.

3.1 Recrutements externes (avec et sans concours) des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.1-7 : Ensemble des recrutements externes dans la fonction publique de l'État dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200 en 2016

Postes offerts	Inscrits		Présents		Admissibles		Admis		Recrutés		Sélectivité						
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F							
Catégorie A																	
Professeur des écoles de classe normale	13 000	16 552	73 775	90 327	6 173	30 283	36 456	3 663	17 961	21 624	1 826	10 594	12 420	1 926	10 838	12 764	2,9
Professeur certifié classe normale-CAPES	7 725	16 768	23 195	39 963	8 114	12 335	20 449	4 598	7 098	11 696	2 498	4 097	6 595	2 129	3 546	5 675	3,1
Professeur agrégé classe normale	2 015	12 209	12 637	24 846	5 116	5 572	10 688	1 969	2 075	4 044	867	898	1 765	579	694	1 273	6,1
Professeur de lycée professionnel de classe normale	1 950	6 306	8 116	14 422	2 637	3 213	5 850	1 688	1 859	3 547	803	875	1 678	663	657	1 320	3,5
Professeur d'EPS classe normale	820	3 078	1 143	4 221	2 463	922	3 385	2 463	474	2 937	560	260	820	546	255	801	4,1
Professeur certifié classe normale-CAPET	645	3 123	3 551	6 674	1 193	1 343	2 536	606	525	1 131	330	251	581	293	246	539	4,4
Ingénieur d'études de 2 ^e classe du ministère chargé de l'enseignement supérieur	386	6 459	7 850	14 309	6 440	7 814	14 254	2 513	3 118	5 631	160	180	340	154	183	337	41,9
Institut régional d'administration	370	2 897	4 057	6 954	1 259	1 471	2 730	455	466	921	173	197	370	173	197	370	7,4
Conseiller principal d'éducation classe normale	340	2 069	5 771	7 840	842	2 439	3 281	149	571	720	80	260	340	80	259	339	9,7
Infirmier de classe normale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	260	168	2 824	2 992	112	2 017	2 129	30	616	646	15	206	221	15	206	221	9,6
Directeur de recherche de 2 ^{ème} classe	254	1 087	438	1 525	1 087	438	1 525	243	117	360	152	102	254	177	77	254	6,0
Magistrat judiciaire du 2 ^{ème} grade	244	600	2 056	2 656	345	1 320	1 665	72	285	357	58	186	244	58	186	244	6,8
Catégorie B																	
Gardien de la paix	3 138	31 755	14 100	45 855	21 097	8 868	29 965	5 813	2 505	8 318	2 400	870	3 270	2 400	870	3 270	9,2
Secrétaire administratif de classe normale	714	3 693	19 523	23 216	1 766	8 605	10 371	372	1 802	2 174	136	578	714	136	578	714	14,5
Contrôleur des finances publiques de 2 ^{ème} classe	548	6 128	7 851	13 979	4 009	4 611	8 620	567	422	989	296	252	548	270	232	502	15,7
Greffier du deuxième grade des services judiciaires	533	955	3 780	4 735	457	1 986	2 443	186	1 143	1 329	66	467	533	68	483	551	4,6
Technicien de recherche et de formation de classe normale du ministère chargé de l'enseignement supérieur	366	1 735	3 439	5 174	1 220	2 335	3 555	551	709	1 260	164	183	347	158	177	335	10,2
Catégorie C																	
Surveillant de l'administration pénitentiaire	1 286	24 136	14 392	38 528	10 703	5 214	15 917	7 201	3 697	10 898	1 093	190	1 283	1 093	190	1 283	14,6
Agent administratif des finances publiques de 1 ^{ère} classe	1 029	5 958	11 797	17 755	3 265	5 715	8 980	1 610	2 077	3 687	457	572	1 029	580	765	1 345	8,7
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	676	4 069	18 543	22 612	2 021	9 381	11 402	481	1 183	1 664	185	491	676	185	491	676	16,9
Agent de constatation des douanes de 1 ^{ère} classe	375	9 104	4 068	13 172	4 631	1 972	6 603	729	311	1 040	269	101	370	273	102	375	16,9

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définitions : Recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, troisième concours, Pacte.

Sélectivité : présents/admis.

* Capes (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) + Capet (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique).

3.2 Recrutements déconcentrés externes (avec et sans concours) des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

3

Figure 3.2-1 : Recrutements déconcentrés⁽¹⁾ par voie externe⁽²⁾ dans la fonction publique d'État, sur champ partiel⁽³⁾ en 2016

	Postes offerts	Présents			Admis			Recrutés			Sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours externe, dont :	18 436	42 477	69 952	112 429	5 068	12 765	17 833	5 145	12 988	18 133	6,3
Éducation nationale	15 227	19 611	59 428	79 039	2 630	11 867	14 497	2 707	12 090	14 797	5,5
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales	3 188	22 237	10 484	32 721	2 420	898	3 318	2 420	898	3 318	9,9
Écologie, Développement durable, Énergie et Logement	21	629	40	669	18	0	18	18	0	18	37,2
Concours unique	397	1 024	2 278	3 302	101	248	349	101	248	349	9,5
Troisième concours	642	646	2 806	3 452	107	516	623	118	524	642	5,5
Externe sans concours (résultats partiels)	349	3 369	9 731	13 100	148	414	562	133	334	467	23,3
Pacte (résultats partiels)	170	508	598	1 106	57	93	150	56	91	147	7,4
Pacte (résultats estimés)	299	508	598	1 106	57	93	150	56	91	276	7,4
Total déconcentrés (résultats partiels)	19 994	48 024	85 365	133 389	5 481	14 036	19 517	5 553	14 185	19 738	6,8
Total tous recrutements externes ⁽⁴⁾ (résultats partiels)	43 574	140 277	184 484	324 761	15 550	25 200	40 750	14 986	24 647	39 633	8,0
Part de concours déconcentrés (en %) (résultats partiels)	45,9	34,2	46,3	41,1	35,2	55,7	47,9	37,1	57,6	49,8	
Total déconcentrés (résultats estimés)⁽³⁾	20 497	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	20 241	nd
Total tous recrutements externes ⁽³⁾ (résultats estimés)	44 136	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	40 209	nd
Part de concours déconcentrés (en %) (résultats estimés)	46,4	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	50,3	nd

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État)

(2) Ensemble des recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, troisième concours, Pacte.

(3) En 2016, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Écologie et les ministères économiques et financiers n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 420 concours sur un total de 436 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(4) Hors Pacte et sans concours dont les résultats non pas été communiqués.

Dans les précédentes publications, des recrutements d'agents de constatation des ministères économiques et financiers étaient classés à tort en recrutements déconcentrés.

3.2 Recrutements déconcentrés externes (avec et sans concours) des agents titulaires dans la fonction publique de l'État

Figure 3.2-2 : Recrutements externes déconcentrés⁽¹⁾ dans la fonction publique d'État par catégorie et par type d'accès, sur champ partiel⁽²⁾ en 2016

Type de concours	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours externe	2 064	10 630	12 694	2 780	1 744	4 524	301	614	915	18 133
Externe sans concours	0	0	0	0	0	0	133	334	467	467
Concours unique	15	206	221	2	16	18	84	26	110	349
Troisième concours	118	524	642	0	0	0	0	0	0	642
Pacte	0	0	0	0	0	0	56	91	147	147
Total déconcentrés (résultats partiels)	2 197	11 360	13 557	2 782	1 760	4 542	574	1 065	1 639	19 738
Total tous recrutements externes⁽³⁾ (résultats partiels)	8 262	18 978	27 240	3 949	3 263	7 212	2 775	2 406	5 181	39 633
Part des concours déconcentrés (en %) (résultats partiels)	26,6	59,9	49,8	70,4	53,9	63,0	20,7	44,3	31,6	49,8
Total déconcentrés (résultats estimés)⁽²⁾	nd	nd	13 573	nd	nd	4 542	nd	nd	2 126	20 241
Total tous recrutements externes⁽³⁾ (résultats estimés)	nd	nd	27 305	nd	nd	7 233	nd	nd	5 671	40 209
Part des concours déconcentrés (en %) (résultats estimés)	nd	nd	49,7	nd	nd	62,8	nd	nd	37,5	50,3

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

(2) En 2016, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Écologie et les ministères économiques et financiers n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours et de recrutements sans concours et Pacte. Les résultats partiels portent sur 420 concours sur un total de 436 organisés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(3) Ensemble des recrutements externes : avec et sans concours, concours unique, troisième concours, Pacte.

 **Figure 3.3-1 : Recrutements par voie externe dans la fonction publique territoriale en 2016⁽¹⁾**

Fonction publique territoriale hors Ville de Paris	Catégorie	Postes offerts	Présents	Admis
Concours externe	A+	42	620	38
	A	2 081	11 161	1 757
	B	3 766	17 297	3 430
	C	3 071	27 859	2 763
Troisième concours	A+	4	21	3
	A	348	1 890	307
	B	459	959	254
	C	282	579	195
Recrutement direct sans concours	C	nd	nd	18 412
Total FPT hors Ville de Paris		10 053 ⁽²⁾	60 386 ⁽²⁾	27 159
Ville de Paris et Centre d'action sociale (CASVP)				
Concours externe	A	33	614	33
	B	76	1 348	78
	C	225	3 381	244
Concours unique	A	71	303	68
	B	93	719	93
	C	141	1 757	138
Troisième concours	A	1	20	1
Recrutement direct sans concours	C	1 298	7 119	1 340
Total Ville de Paris et Centre d'action sociale (CASVP)		1 938	15 261	1 995
s/total	A+	46	641	41
	A	2 534	13 988	2 166
	B	4 394	20 323	3 855
	C	5 017	40 695	23 092
Total fonction publique territoriale		11 991⁽²⁾	75 647⁽²⁾	29 154

Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris ; Centre d'action sociale de la Ville de Paris ; Centre national de la fonction publique territoriale.
nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Y compris le concours d'administrateurs territoriaux.

(2) Hors recrutement direct sans concours en catégorie C dans la FPT : chiffres non disponibles.

3.3 Recrutements externes dans la fonction publique territoriale

Figure 3.3-2 : Recrutement par concours externe dans la fonction publique territoriale⁽¹⁾ et par cadre d'emploi en 2016

	Postes offerts	Inscrits ⁽²⁾			Présents ⁽²⁾			Admissibles ⁽²⁾			Admis ⁽²⁾			
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	% femmes
Catégorie A+														
Administrateur territorial	24	257	246	503	110	100	210	27	24	51	10	11	21	52,4
Conservateur des bibliothèques	12	88	172	260	52	111	163	18	10	28	5	6	11	54,5
Conservateur du patrimoine	6	91	317	408	54	193	247	9	36	45	2	4	6	66,7
Total catégorie A+	42	436	735	1 171	216	404	620	54	70	124	17	21	38	55,3
Catégorie A														
Attaché	1 722	6 076	13 398	19 474	3 100	6 020	9 120	782	1 784	2 566	425	982	1 407	69,8
Attaché de conservation du patrimoine	117	705	2 505	3 210	320	1 192	1 512	50	267	317	12	115	127	90,6
Cadre de santé	10	2	27	29	2	18	20	2	10	12	0	10	10	100,0
Infirmier en soins généraux	181	39	576	615	28	398	426	35	497	532	12	162	174	93,1
Médecin de 2 ^{ème} classe	12	0	23	23	0	21	21	0	0	0	0	12	12	100,0
Puéricultrice cadre de santé	17	0	37	37	0	31	31	0	0	0	0	17	17	100,0
Puéricultrice	4	1	5	6	1	3	4	0	0	0	1	3	4	75,0
Sage femme	4	0	5	5	0	5	5	0	2	2	0	1	1	100,0
Directeur de police municipale	14	33	21	54	15	7	22	3	5	8	2	3	5	60,0
Total catégorie A	2 081	6 856	16 597	23 453	3 466	7 695	11 161	872	2 565	3 437	452	1 305	1 757	74,3
Catégorie B														
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	137	846	3 727	4 573	343	1 559	1 902	57	305	362	21	125	146	85,6
Assistant de conserv. patri. et biblio. pri. 2 ^{ème} Cl	159	387	1 802	2 189	205	991	1 196	41	294	335	21	139	160	86,9
Assistant socio-éducatif	592	222	3 933	4 155	127	2 242	2 369	41	1 025	1 066	27	548	575	95,3
Educateur de jeunes enfants	512	60	2 448	2 508	46	2 027	2 073	22	801	823	11	468	479	97,7
Educateur des activités physiques et sportives	313	1 703	814	2 517	1 095	527	1 622	362	196	558	198	114	312	36,5
Educateur des A.P.S. principal de 2 ^{ème} classe	89	258	127	385	135	64	199	55	32	87	44	26	70	37,1
Technicien	997	4 860	1 998	6 858	3 143	1 202	4 345	1 109	519	1 628	594	277	871	31,9
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	967	3 832	2 023	5 855	2 393	1 198	3 591	783	501	1 284	503	314	817	38,4
Total catégorie B	3 766	12 168	16 872	29 040	7 488	9 809	17 297	2 470	3 673	6 143	1 419	2 011	3 430	58,6
Catégorie C														
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	439	959	5 959	6 918	620	3 631	4 251	148	786	934	72	392	464	84,5
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	477	1 588	8 362	9 950	996	5 214	6 210	175	813	988	104	83	187	44,4
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	5	10	14	24	n,c	n,c	n,c	0	2	2	0	2	2	100,0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	389	59	8 601	8 660	39	6 279	6 318	2	840	842	1	395	396	99,7
Auxiliaire de puériculture territorial de 1 ^{ère} classe	690	33	3 316	3 349	28	3 073	3 101	13	2 066	2 079	7	673	680	99,0
Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe	310	77	1 047	1 124	61	794	855	30	273	303	29	273	302	90,4
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} class	245	62	643	705	38	483	521	63	613	676	19	213	232	91,7
Gardien de police municipale	184	2 976	1 676	4 652	1 661	994	2 655	237	172	409	118	66	184	35,9
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} cl.	108	7	642	649	5	434	439	7	642	649	1	107	108	99,1
Atsem principal 2 ^{ème} classe	120	17	2 255	2 272	8	1 704	1 712	0	244	244	0	121	121	100,0
Garde champêtre chef	15	57	29	86	35	24	59	11	10	21	1	1	2	50,0
Gardien-Brigadier	89	1 981	1 061	3 042	1 104	634	1 738	91	104	195	39	46	85	54,1
Total catégorie C	3 071	7 826	33 605	41 431	4 595	23 264	27 859	777	6 565	7 342	391	2 372	2 763	85,8
Total	8 960	27 286	67 809	95 095	15 764	41 173	56 937	4 173	12 873	17 046	2 279	5 709	7 988	71,5

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Centre national de la fonction publique territoriale.

Champ : France entière.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et les corps de sapeurs-pompiers.

(2) La répartition par sexe n'est pas connue pour 5 % des candidats inscrits, 6 % des présents, 5 % des admissibles et 6 % des admis. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

Figure 3.3-3 : Recrutement par la voie du troisième concours dans la fonction publique territoriale⁽¹⁾ et par cadre d'emploi en 2016

	Postes offerts	Inscrits ⁽²⁾			Présents ⁽²⁾			Admissibles ⁽²⁾			Admis ⁽²⁾			% femmes
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Catégorie A+														
Administrateur territorial	4	18	20	38	7	14	21	2	6	8	1	2	3	66,7
Total catégorie A+	4	18	20	38	7	14	21	2	6	8	1	2	3	66,7
Catégorie A														
Attaché	340	765	2 030	2 795	534	1 336	1 870	122	446	568	62	238	300	79,5
Attaché de conservation de patrimoine	8	13	25	38	6	14	20	3	8	11	2	5	7	71,4
Total catégorie A	348	778	2 055	2 833	540	1 350	1 890	125	454	579	64	243	307	79,3
Catégorie B														
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	21	19	55	74	14	38	52	8	19	27	5	14	19	73,7
Assistant de conserv. patri et biblio. Pri. 2 ^{ème} CI	26	14	35	49	6	28	34	5	19	24	3	12	15	80,0
Assistant socio-éducatif	51	21	342	363	13	215	228	8	73	81	5	45	50	90,0
Educateur des activités physiques et sportives	45	131	40	171	93	34	127	42	17	59	20	7	27	25,9
Educateur des A.P.S. principal de 2 ^{ème} classe	10	19	37	56	13	28	41	3	12	15	2	2	4	50,0
Technicien	165	320	80	400	240	42	282	92	20	112	60	14	74	18,9
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	141	234	76	310	148	47	195	66	27	93	47	18	65	27,8
Total catégorie B	459	758	665	1 423	527	432	959	224	187	411	142	112	254	44,1
Catégorie C														
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	111	11	255	266	6	174	180	1	93	94	0	61	61	100,0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	124	33	316	349	24	237	261	8	114	122	9	87	96	90,4
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	35	0	153	153	0	107	107	0	60	60	0	28	28	100,0
Atsem principal 2 ^{ème} classe	12	0	43	43	0	31	31	0	17	17	0	10	10	100,0
Total catégorie C	282	44	767	811	30	549	579	9	284	293	9	186	195	95,3
Total	1 093	1 598	3 507	5 105	1 104	2 345	3 449	360	931	1 291	216	543	759	71,6

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Centre national de la fonction publique territoriale.

Champ : France entière.

NB : Depuis 2012 Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les deux ans.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la ville de paris (CASVP), la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et les corps de sapeurs-pompiers.

(2) La répartition par sexe n'est pas connue pour 9 % des candidats inscrits, 21 % des présents, 10 % des admissibles et 12 % des admis. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

Figure 3.3-4 : Recrutement direct sans concours en catégorie C⁽¹⁾ dans la fonction publique territoriale⁽²⁾ en 2016

Corps et grades ouverts au recrutement	Nombre d'admis
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	9 877
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3 189
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	2 773
Agent social de 2 ^{ème} classe	1 273
Adjoint technique des établissements d'enseignement de 2 ^{ème} classe	967
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	333
Ensemble	18 412

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

Champ : France entière.

(1) Recrutements directs : recrutements externes sans concours (article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) pour l'accès au premier grade des corps de catégorie C de la fonction publique.

(2) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et les corps de sapeurs-pompiers.

Figure 3.3-4 bis : Recrutement direct sans concours en catégorie C⁽¹⁾ au Centre d'action sociale de la Ville de Paris en 2016

Corps et grades ouverts au recrutement	Postes offerts	Inscrits ⁽²⁾			Présents ⁽²⁾			Admissibles ⁽²⁾			Admis ⁽²⁾			
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	% femmes
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe (CASVP)	40	604	983	1 587	604	983	1 587	18	24	42	57,1	2	3	66,7

Source : Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Figure 3.3-5 : Recrutement par concours externe de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) en 2016

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis			
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% femmes
Total catégorie A dont :	33	739	1 208	1 947	246	368	614	9	24	33	72,7
Attaché	10	669	1 121	1 790	216	312	528	4	6	10	60,0
Autre concours ⁽¹⁾	7	66	52	118	26	28	54	3	4	7	57,1
Infirmier en soins généraux (CASVP)	15	3	34	37	3	27	30	2	13	15	86,7
Cadre de santé (CASVP)	1	1	1	2	1	1	2	0	1	1	100,0
Total catégorie B dont :	76	1 744	1 901	3 645	627	721	1 348	35	43	78	55,1
Agent de maîtrise électrotechnique	8	82	1	83	35	1	36	8	0	8	0,0
Agent de maîtrise travaux publics	6	92	18	110	32	2	34	7	1	8	12,5
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées - classe normale	14	430	865	1295	197	397	594	1	13	14	92,9
Éducateur des activités physiques et sportives - activités aquatiques et de la natation	8	106	42	148	59	26	85	3	5	8	62,5
Secrétaire médical et social	8	47	566	613	12	139	151	0	8	8	100,0
Technicien de tranquillité publique et de surveillance - sécurité et protection	6	228	60	288	67	16	83	3	3	6	50,0
Technicien supérieur construction et bâtiment	5	79	28	107	27	12	39	3	3	6	50,0
Autre concours ⁽¹⁾	18	679	274	953	197	81	278	10	7	17	41,2
Conseiller en économie sociale et familiale T4 (CASVP)	3	1	47	48	1	47	48	0	3	3	100,0
Total catégorie C dont :	225	2 500	3 898	6 398	1 428	1 953	3 381	135	109	244	44,7
Adjoint d'animation et d'action sportive, activités périscolaires	65	362	612	974	217	375	592	27	38	65	58,5
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl. - bucheron élagueur	10	40	5	45	21	2	23	15	1	16	6,3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl. - carrossier réparateur automobile	5	35	1	36	15	0	15	7	0	7	0,0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl. - tapissier	1	19	21	40	9	11	20	1	1	2	50,0
Inspecteur de sécurité	45	705	128	833	410	53	463	57	3	60	5,0
Ouvrier professionnel qualifié cuisine T4 (CASVP)	9	14	6	20	15	2	17	5	1	6	16,7
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe administration générale (CASVP)	27	528	1 546	2 074	236	782	1 018	5	22	27	81,5
Aide-soignant (CASVP)	25	13	115	128	13	115	128	3	22	25	88,0
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe spécialité cuisinier (CASVP)	10	37	34	71	23	21	44	7	1	8	12,5
Aides médico-psychologiques (CASVP)	10	6	36	42	6	35	41	0	10	10	100,0
Adjoint administratif hospitalier de 1 ^{ère} classe Titre IV (CASVP)	15	584	1 499	2 083	313	664	977	5	10	15	66,7
Autres concours (CASVP) ⁽¹⁾	3	42	10	52	35	8	43	3	0	3	0,0
Total	334	4 983	7 007	11 990	2 301	3 042	5 343	179	176	355	49,6

Source : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris, et Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

(1) Concours offrant moins de cinq postes.

Figure 3.3-6 : Recrutement par concours unique de la Ville de Paris en 2016

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis			
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% femmes
Total catégorie A	71	220	377	597	103	200	303	17	51	68	75
Cadre de santé paramédical - spécialité puériculture	11	0	41	41	0	37	37	0	10	10	100
Conseiller socio-éducatif	10	63	177	240	23	58	81	3	7	10	70
Médecin	5	4	6	10	4	4	8	2	2	4	50
Médecin PMI	6	0	6	6	0	6	6	0	5	5	100
Professeur VP éducation physique et sportive	15	135	37	172	68	18	86	11	4	15	27
Puéricultrice	21	1	69	70	0	54	54	0	21	21	100
Autres concours ⁽¹⁾	3	17	41	58	8	23	31	1	2	3	67
Total catégorie B	93	189	832	1 021	102	617	719	8	85	93	91
Assistant de service social	33	45	303	348	17	221	238	2	31	33	94
Educateur jeunes enfants	30	16	224	240	4	189	193	0	30	30	100
Educateur spécialisé	15	52	103	155	35	78	113	3	12	15	80
Secrétaire médico-social - assistant dentaire	6	4	88	92	1	51	52	0	6	6	100
Autres concours ⁽¹⁾	9	72	114	186	45	78	123	3	6	9	67
Total catégorie C	141	1 702	1 712	3 414	745	1 012	1 757	93	45	138	33
Adjoint technique 1 ^{ère} cl. - métallier	11	46	4	50	30	4	34	10	1	11	9
Adjoint technique 1 ^{ère} cl - plombier	6	166	3	169	94	0	94	6	0	6	0
Adjoint technique 1 ^{ère} cl - électrotechnicien	20	167	5	172	78	1	79	19	1	20	5
Adjoint technique 1 ^{ère} cl - jardinier	40	171	63	234	74	36	110	20	20	40	50
Adjoint technique 1 ^{ère} cl. - maintenance de la voie publique	9	121	6	127	15	0	15	6	0	6	0
Adjoint technique 1 ^{ère} cl - maintenance des bâtiments	5	310	2	312	123	1	124	5	0	5	0
Adjoint technique 1 ^{ère} cl - menuisier	6	84	5	89	49	2	51	6	0	6	0
Adjoint technique 1 ^{ère} cl - peintre	7	111	5	116	54	3	57	5	2	7	29
Adjoint technique 1 ^{ère} cl des collèges - maintenance des batiments	8	260	16	276	123	1	124	8	0	8	0
Adjoint technique 1 ^{ère} classe des collèges, spécialité restauration	5	132	117	249	51	39	90	4	1	5	20
Agent spécialisé des écoles maternelles - externe	20	54	1 485	1 539	20	925	945	0	20	20	100
Autres concours ⁽¹⁾	4	80	1	81	34	0	34	4	0	4	0
Total	305	2 111	2 921	5 032	950	1 829	2 779	118	181	299	61

Source : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris.

(1) Concours offrant moins de cinq postes.

Figure 3.3-7 : Recrutement par la voie du troisième concours de la Ville de Paris en 2016

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis			
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% femmes
Catégorie A											
Attaché 3 ^{ème} concours	1	25	37	62	8	12	20	1	0	1	0
Total	1	25	37	62	8	12	20	1	0	1	0

Source : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris.

Figure 3.3-8 : Recrutement externe sans concours de la Ville de Paris en 2016

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis			
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% femmes
Catégorie C											
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	45	22	36	58	22	36	58	18	27	45	60
Adjoint d'animation et d'action sportive 2 ^{ème} classe - activités périscolaires	201	556	1 044	1 600	556	1 044	1 600	90	111	201	55
Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage - magasinier des bibliothèques	24	336	426	762	336	426	762	2	22	24	92
Auxiliaire de puériculture et de soins	290	5	693	698	2	420	422	2	288	290	99
Agent technique de la petite enfance	131	220	867	1 087	118	508	626	21	110	131	84
Éboueur	384	3 373	693	4 066	2 181	180	2 361	345	39	384	10
Fossoyeur	13	382	867	1 249	243	1	244	13	0	13	0
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	75	703	1 560	2 263	404	41	445	69	6	75	8
Agent technique des écoles	70	75	0	75	68	329	397	8	62	70	89
Conducteur d'automobile	49	136	0	136	94	1	95	49	0	49	0
Agent de logistique générale	5	5	274	279	5	1	6	4	1	5	20
Adjoint d'accueil de surveillance et de magasinage - accueil et surveillance des musées	11	66	37	103	66	37	103	10	1	11	9
Total	1 298	5 879	6 497	12 376	4 095	3 024	7 119	631	667	1 298	51

Source : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris.

3 3.4 Recrutements externes niveau attaché dans la fonction publique

Figure 3.4-1 : Résultats du concours externe et du troisième concours des IRA en 2017

	Postes offerts			Présents				Admis					
	Nombre 2017	Évolution 2017/2016 (en %)	Évolution 2017/2007 (en %)	Nombre 2017	Évolution 2017/2016 (en %)	Évolution 2017/2007 (en %)	dont femmes		Nombre 2017	Évolution 2017/2016 (en %)	Évolution 2017/2007 (en %)	dont femmes	
							2017	Évolution 2017/2016 (en %)				2017	Évolution 2017/2016 (en %)
Externe	370	0,0	-17,8	2 530	-7,3	-15,6	1 384	-5,9	370	0,0	-17,8	198	0,5
Troisième concours	80	0,0	66,7	571	10,4	248,2	325	12,8	80	0,0	66,7	47	-7,8
Total	450	0,0	-9,6	3 101	-4,5	-1,9	1 709	-2,8	450	0,0	-9,6	245	-1,2

Sources : IRA ; DGAFP - Bureau du recrutement et des politiques d'égalité et de diversité.

Figure 3.4-2 : Résultats du concours externe et du troisième concours d'attaché territorial en 2016⁽¹⁾

	Postes offerts			Présents			Admis		
	Nombre	Évolution 2016/2014 (en %)	Évolution 2016/ 2006 (en %)	Nombre	Évolution 2016/2014 (en %)	Évolution 2016/ 2006 (en %)	Nombre	Évolution 2016/2014 (en %)	Évolution 2016/ 2006 (en %)
Externe	1 722	12,1	2,0	9 120	-14,0	-28,9	1 407	-4,5	-5,4
Troisième concours	340	16,0	0,5	1 870	-13,2	24,0	300	7,1	34,5
Total	2 062	12,7	7,6	10 990	-13,8	-23,3	1 707	-2,6	-0,2

Source : Centre national de la fonction publique territoriale-CNFPT jusqu'en 2009 et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion à partir de 2010.

- (1) Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les deux ans, les prochains résultats concerneront l'année 2018.
 (1) En 2013, 2015 et 2017, le concours n'a pas eu lieu, il est organisé tous les deux ans.

Figure 3.4-3 : Résultats du concours externe d'attaché d'administration hospitalière

	Nombre			Évolution (%)		
	2006	2015	2016	2017	2017/2016	2017/2006
Postes offerts	60	50	50	50	0,0	-17
Présents	630	328	230	225	-2,2	-64
Admis	62	75	65	107	64,6	73

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

Figure 3.4-4 : Évolution du nombre d'inscrits, de présents, d'admis au troisième concours d'attaché d'administration hospitalière de 2012 à 2017

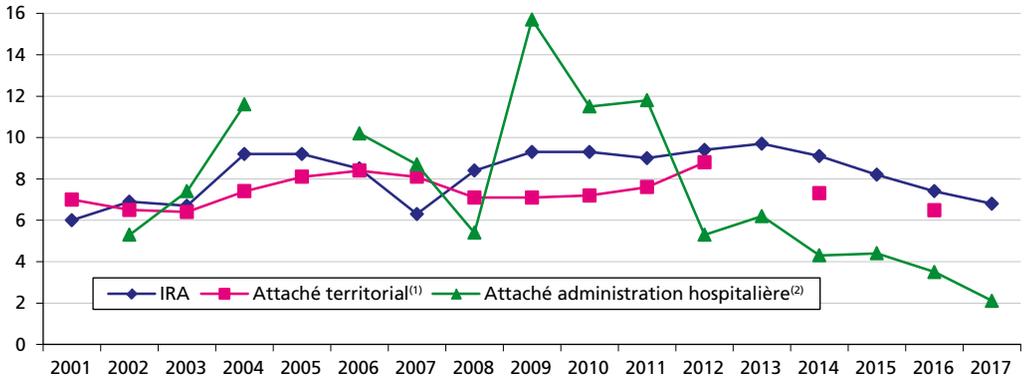
	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Admis	Sélectivité
2012 ⁽¹⁾	5	6	3	0	-
2013	7	7	1	1	0,1
2014	5	10	3	1	3,0
2015	5	15	6	1	6,0
2016	5	14	8	4	2,0
2017	5	19	11	4	2,8

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

Définition : Sélectivité : présents/admis.

- (1) Année de l'introduction du troisième concours pour le corps des attachés d'administration hospitalière suite à la modification de leur statut par le décret n° 2011-404 du 14 avril 2011.

Figure 3.4-5 : Sélectivité comparée des concours externes niveau attaché



Sources : CNFPT, CNG, IRA. Traitement DGAFP - Départements des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) En 2013, 2015 et 2017, le concours n'a pas eu lieu, il est organisé désormais tous les deux ans.

(2) En 2005, le concours d'attaché hospitalier n'a pas eu lieu.

3 3.5 Recrutements externes niveau administrateur dans la fonction publique


Figure 3.5-1 : Résultats du concours externe et du troisième concours d'entrée à l'ENA en 2016 et 2017

	Postes offerts			Présents				Admis					
	Nombre	Évolution 2016/2015 (en %)	Évolution 2016/2006 (en %)	Nombre	Évolution 2016/2015 (en %)	Évolution 2016/2006 (en %)	dont femmes		Nombre	Évolution 2016/2015 (en %)	Évolution 2016/2006 (en %)	dont femmes	
Nombre							Évolution 2016/2015 (en %)	Nombre				Évolution 2016/2015 (en %)	
2016													
Externe	43	0,0	-4,4	662	-1,9	5,1	271	-2,2	43	0,0	-4,4	11	0,0
Troisième concours	9	0,0	0,0	57	-23,0	-27,8	18	-25,0	9	0,0	0,0	1	-50,0
Total	52	0,0	-3,7	719	-4,0	1,4	289	-4,0	52	0,0	-3,7	12	-7,7
2017													
Externe	40	-7,0	0,0	528	-20,2	-13,3	221	-18,5	40	-7,0	-2,4	15	36,4
Troisième concours	8	-11,1	0,0	65	14,0	-33,7	22	22,2	8	-11,1	0,0	2	100,0
Total	48	-7,7	0,0	593	-17,5	-16,1	243	-15,9	48	-7,7	-2,0	17	41,7

Source : École nationale d'administration.


Figure 3.5-2 : Résultats du concours externe et troisième concours d'entrée à l'Inet en 2016

	Postes offerts			Présents				Admis					
	Nombre	Évolution 2016/2015 (en %)	Évolution 2016/2006 (en %)	Nombre	Évolution 2016/2015 (en %)	Évolution 2016/2006 (en %)	dont femmes		Nombre	Évolution 2016/2015 (en %)	Évolution 2016/2006 (en %)	dont femmes	
Nombre							Évolution 2016/2015 (en %)	Nombre				Évolution 2016/2015 (en %)	
Externe	24	-11,1	-11,1	210	-3,7	-35,4	100	6,4	21	0,0	-22,2	11	-21,4
Troisième concours	4	0,0	-33,3	21	-4,5	-54,3	14	180,0	3	-25,0	-50,0	2	100,0
Total	28	-9,7	-15,2	231	-3,8	-37,7	114	15,0	24	-4,0	-27,3	13	-13,3

Source : Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).


Figure 3.5-3 : Directeur d'hôpital : résultat du concours externe de 2017

	Nombre				Évolution (%)	
	2007	2015 ⁽¹⁾	2016	2017 ⁽²⁾	2017/2016	2017/2007
Externe						
Postes offerts	31	48	51	50	-0,2	61,3
Présents	825	386	334	265	-2,1	-67,9
Admis	31	48	51	50	-0,2	61,3
Troisième concours						
Postes offerts		4	4	5	25,0	
Présents		17	15	19	26,7	
Admis		4	2	4	100,0	

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

(1) Année de l'introduction du troisième concours pour le corps des directeurs d'hôpital à la suite de la modification de leur statut par le décret n° 2014-1706 du 30 décembre 2014.

(2) Le poste non pourvu au troisième concours a été reporté sur le concours interne en application du principe de fongibilité entre les concours

3.5 Recrutements externes niveau administrateur dans la fonction publique

Figure 3.5-4 : Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social⁽¹⁾ : résultat du concours externe de 2017

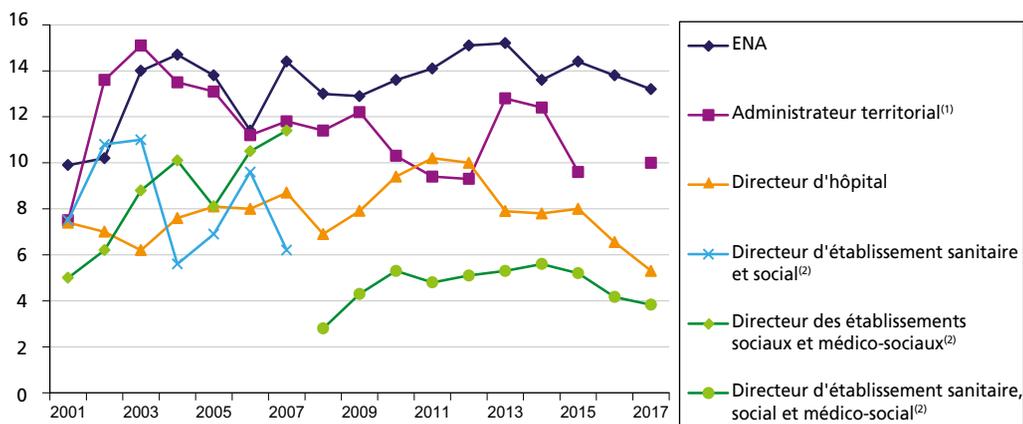
Externe	Nombre				Évolution (%)	
	2007	2015 ⁽²⁾	2016	2017	2017/2016	2017/2007
Postes offerts	50	57	60	60	0,0	20,0
Présents	576	297	250	230	-8,0	-60,1
Admis	52	57	60	60	0,0	15,4
Troisième concours						
Postes offerts		5	5	5	0,0	
Présents		10	17	17	0,0	
Admis		5	2	5	150,0	

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

(1) Le corps de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social résulte de la fusion, à partir de 2008, des corps de directeur d'établissement sanitaire et social et de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux.

(2) Année de l'introduction du troisième concours pour le corps des directeurs d'établissement sanitaire social et médico-social à la suite de la modification de leur statut par le décret n° 2014-1706 du 30 décembre 2014.

Figure 3.5-5 : Évolution de la sélectivité des concours externes de niveau administrateur des trois versants de la fonction publique



Sources : ENA, CNFPT, CNG. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Les chiffres 2016 ne sont pas encore disponibles.

(2) À partir de 2008, le corps de directeur d'établissement sanitaire et social a fusionné avec celui de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux. Le nouvel intitulé est «directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social».

